

FORMATION SPÉCIALISÉE - VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 – COMPTE RENDU

Ci-dessous les différents points à l'ordre du jour :

- **Point relatif aux problématiques bâtementaires à Montaigne et Maille Nord**

Certains réaménagements ont été effectués entre mai et juillet 2023.

Les réaménagements qui restent à faire auront lieu jusqu'en janvier 2024.

Pendant les travaux qui précéderont la réinstallation des services au Maille Nord, les agents seront placés en télétravail. Différentes pièces seront aussi mises à disposition des bureaux afin de permettre aux équipes de se retrouver en réunion si nécessaire et d'installer le cas échéant les agents qui seraient dans l'impossibilité de télétravailler.

Les bureaux bénéficieront de l'accompagnement du prestataire du secrétariat général chargé de la coordination des déménagements. Ce prestataire a fait un guide pratique de préparation du déménagement. Ce document précisera, pour chaque bureau, le planning détaillé et les modalités de préparation (mise en carton, étiquetage, prise en charge du matériel informatique). A l'issue de ces opérations, mi-janvier 2024, toutes les structures du SSI présentes sur la résidence de Noisy le Grand, devraient donc être regroupées, en cohérence avec les organigrammes issus de la réorganisation de septembre 2021.

Le choix a été fait d'un déménagement le plus rapide possible et d'un aménagement complémentaire pour les réglages techniques dans une 2ème phase. Le déménagement est complexe car il y a beaucoup de matériel pour un service informatique en raison du nombre d'écrans, du besoin important de mobilier. Le besoin de place est nécessaire car il n'est pas envisagé de flex-office.

La CFTC DGFIP sera très vigilante au confort et à la sécurité des agents aussi bien en télétravail qu'en présentiel. Elle a mentionné que lors de la 2ème phase, la direction devra être très attentive à la garantie de bonnes conditions de travail en réduisant les nuisances sonores et les risques d'accident de travail liés aux aménagements du type câblages.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques lors de ces opérations.

- **Point relatif aux questions bâtimentaires à Nantes**

Pour le MAN Doumergue, les travaux ont bien avancé avec une mise en place devant se situer début 2024. Il y aura 850 personnes en tout sur le site avec plusieurs administrations. La DGFIP va utiliser le matériel du Kibori pour les téléphones fixes et il y aura des téléphones portables pour tous les agents afin qu'ils puissent se contacter entre eux car le flex office est instauré. Un prestataire spécialisé va s'occuper à compter d'octobre 2023 de la mise en place du flex office et cela sur une durée d'un an. Il faut donc mettre en place une organisation de partage des espaces sauf pour ceux qui n'ont pas de télétravail et auront donc un bureau attribué. L'implantation des équipes n'est pas connue à ce jour car l'effectif varie ; la marge se fera sur les prestataires. Le calcul est fait sur une présence maximale de 70 % (congés, formation, absences diverses..) le mardi et jeudi avec mise en place d'espace de débord.

Pour le flex office, des logiciels de réservation sont à l'étude afin que les agents sachent où s'installer. Il y aura des zones flexibles et des points de ralliement par équipe.

Le nombre de toilettes et de douches est insuffisant aux étages concernés mais il a été rappelé que le calcul se fait sur le bâtiment et non par pas étages. Par contre, il y aura un restaurant inter-entreprises dans ce bâtiment ce qui est un progrès par rapport au Kibori.

Les agents sont inquiets par la mise en place du flex office par rapport à l'organisation du travail et ne souhaitent pas avoir à porter leur ordinateur régulièrement. Ils l'ont fait savoir collectivement par une pétition.

La CFTC DGFIP soutient les agents. La CFTC DGFIP est opposée à la mise en place d'un flex office imposé car il peut être générateur de stress et de risques psycho-sociaux. Le déploiement de ce mode d'organisation ne peut être une réussite qu'avec l'adhésion des agents concernés et des mesures d'accompagnement intégrant des points bilan.

- **Rapport de la visite du parking de l'immeuble Montaigne par l'ISST le 1er août 2023**

Plusieurs accidents ont eu lieu dans le parking situé au sous-sol de l'immeuble Noisy le Montaigne. Par ailleurs, les services centraux de la DGFIP installés dans cet immeuble ont mentionné dans leur DUERP plusieurs observations portant sur le revêtement glissant du parking du site notamment par temps de pluie. Enfin, le registre santé et sécurité au travail (RSST) du site porte également des observations sur le sol glissant du parking notamment en présence de flaques d'eau.

Un compte rendu détaillé de cette visite a été fait par l'ISST. Les améliorations apportées sont détaillées ci-dessous :

- affichage et circuit spécifique ainsi qu'augmentation de la temporisation de la porte de parking pour mettre en sécurité les personnes à vélo ou en trottinette ;
- nettoyage des zones salies par les oiseaux ;
- remise sur le sol de l'ensemble des cheminements piétons du parking, une couche antidérapante à base de résine Epoxy et silice afin de renforcer l'adhérence du sol ;
- action corrective sur les infiltrations d'eau. Certaines actions sont encore en cours notamment celle au niveau des places handicapées.

- **Examen du tableau de suivi des fiches de signalements**

Les fiches de signalement sont, sur Ulysse national, à la disposition de tous les agents pour signaler un incident dans le cadre de leur exercice professionnel. Les cas sont anonymisés. Un point sera fait à chaque réunion FS, pour en assurer le suivi.

La CFTC DGFIP est attentive à ces fiches de signalement afin qu'une réponse rapide et efficace soit apportée à l'agent ou au service concerné.

- **Registre SST de mai à août 2023**

Les observations mentionnées sur ce registre sont pour la plupart considérés comme résolus. Pour les problèmes de sécurité à la sortie du RER de Noisy-le-Grand, la pose d'un filet protecteur est accepté. Les travaux relatifs à la gare devraient commencer en fin d'année ce qui engendrera la fermeture de cette zone.

- **Examen du tableau des accidents de service de janvier à août 2023**

La plupart des accidents sont des chutes faites pendant un trajet. le comité médical se prononce mais l'administration n'est pas obligé de suivre cet avis. La problématique devient difficile dans le cas d'accident en télétravail, la jurisprudence est plutôt rigoureuse en la matière à l'heure actuelle.

INFOS RAPIDES SUITE AU GROUPE DE TRAVAIL – QVT DU 22/09/2023

Période probatoire au sein des services centraux

La CFTC a demandé qu'une communication soit faite sur la règle de la période probatoire au sein de la Direction Générale avec la nécessité de faire des points d'étape afin d'accompagner les nouveaux agents.

Plan annuel de prévention

Compte tenu des constats faits dans le DUERP le plan 2023 porte sur :

Amélioration de la prévention des RPS

- 1 Mise en place de formations Gestion du stress
- 2 Mise en place de groupe de travail sur l'encadrement

Prévenir les troubles liés au travail sur écran et à la luminosité

- 3 Mise en place de formations pour réduire la fatigue visuelle
- 4 Financement de bras articulés
- 5 Financement de luminaire sur mât

Prévenir les accidents de travail liés aux chutes et glissades

- 6 Plan de prévention des risques sur les obstacles dans les locaux
- 7 Visites et analyse des risques sur les lieux accidentogènes

Renforcer la prévention des agents à l'international

- 8 Mise en place d'un plan de prévention spécifique
- 9 Renforcement des équipements pour la DRI

Accompagner et sensibiliser à la démarche QVT

- 10 Offre de service QVT par le bureau CVT et diversité

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicescentraux@dgifp.finances.gouv.fr